



Sète « 5^e ville à la fiscalité la plus forte » : la charge de Sébastien Pacull

POLITIQUE

L'élu d'opposition monte au créneau après la diffusion d'un reportage sur France 2.

Vincent Lacour
vlacour@midilibre.com

C'est un reportage sur la pression fiscale, diffusé le 9 mars lors du journal télévisé de 13 heures de France 2, qui a attiré l'attention des Sétouais. Dans un sujet qui traite du niveau de fiscalité en France, il était spécifié que « Sète est la 5^e ville de France au niveau de fiscalité le plus fort ». Un baromètre de la pression fiscale basé sur les données fournies par l'association Contribuables associés. La journaliste qui développe le reportage annonçant « un montant de 990 euros par habitant ».

« Capitale de la pression fiscale »

Prenant acte de ce classement, Sébastien Pacull, conseiller municipal d'opposition, a réagi par communiqué : « Si, depuis quelque temps, nous entendons parler de la volonté de la majorité municipale de faire de Sète une capitale de la culture, il faudrait également faire attention à ce que notre ville ne devienne pas une capitale de la pression fiscale ».

L'élu d'opposition enfonce ensuite le clou en arguant du fait que « la pression fiscale repose sur une classe de la population déjà durement touchée économiquement par la crise sanitaire ». Et Sébastien Pacull de proposer « l'institution d'un observatoire fiscal » qui, selon lui, aurait deux missions prioritaires : « Analyser la solvabilité



Sébastien Pacull, conseiller municipal d'opposition, tire « la sonnette d'alarme ».

fiscale de la population et son évolution mais également opérer un suivi complet et exact des dépenses engagées par la municipalité ces dernières années et faire le bilan de leurs impacts économiques ».

Puis l'élu d'opposition s'en prend à François Escarguel, adjoint au maire, délégué aux finances et aux affaires juridiques. Sébastien Pacull résumant les arguments de celui qu'il qualifie de « nouveau Zorro des finances », ainsi : « La situation de la Ville nécessitait d'être redressée et d'importants travaux devaient

être engagés ». Et d'enfoncer le clou en déclarant : « Les dépenses d'aujourd'hui, ce sont les erreurs d'hier. J'avais déjà tiré la sonnette d'alarme quant à leurs conséquences futures, mais rien ne fut fait ».

Pour la mairie, « une politique d'investissement dynamique »

François Escarguel, qui apparaît effectivement à la fin du sujet de France 2, se déclare « amusé par la posture » de Sébastien Pacull. « Le budget primitif de l'exercice 2019, a été voté fin

2018. Si ma mémoire est bonne, monsieur Pacull était à ce moment-là adjoint de François Commeinhes », déclare l'élu qui ajoute que « le fait que la fiscalité soit pesante n'est pas un scoop ».

« Lors du premier mandat de François Commeinhes, le taux de désendettement découlant de l'équipe précédente était de 33 ans. Il faut noter qu'actuellement, si ce taux dépasse 15 ans (1), la ville est mise sous tutelle. Dans cette situation, soit on fait des économies à la petite semaine et on détériore la qualité de vie des Sétouais, soit on opte pour une politique d'investissement dynamique. C'est ce qu'a choisi le maire, précise François Escarguel. Pour prendre conscience des efforts réalisés par la Ville et les Sétouais, il suffit d'ouvrir les yeux et de regarder autour de soi ».

> (1) Le taux était de 5 ans en 2019 et de 7 ans en 2020.

Le taux de désendettement

ANNÉES C'est une valeur qui s'exprime en nombre d'années, un ratio qui permet de donner une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Le taux de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital de la dette contractée, en admettant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne. On considère qu'une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique.